Convocation du Conseil Municipal en session ordinaire Lundi 5 février 2024 à 19 heures 30.

Compte-rendu sommaire

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 février, le conseil municipal dûment convoqué le 30 janvier, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David JACQUET, Maire.

Conseillers en exercice: 19
Conseillers présents: 15
Pouvoir(s): 03
Votants: 18

Présents : Monsieur JACQUET David, Madame CHARON Yveline, Monsieur DAUDIN René, Madame CHEVOLOT Laurence, Monsieur DREUX Bruno, Madame MUGNER Céline, Monsieur GUYON Laurent Madame MATTIA-TALBOT Myriam, Monsieur RICAULT François, Madame BLANVILLAIN Anita, Monsieur BAILLON Yannick, Madame ALBRECHT Carmen, Monsieur PEREIRA Rogério, Madame HUGUET Catherine, Monsieur LE METTE Philippe.

Absent(es) excusé(es): Madame WIELGOSIK Aurore (donne pouvoir à Madame CHEVOLOT), Monsieur GUDIN Pascal (donne pouvoir à Monsieur LE METTE), Madame CLEMENT Annick (donne pouvoir à Madame HUGUET),

Absente: Madame CALIXTE Rodeline.

Secrétaire de séance : Monsieur RICAULT

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente.

M. le Maire propose aux élus de rajouter un point l'ordre du jour :

Police de la publicité

Lors de la précédente commission économie à la CCBL, en date du 1^{er} février, la question du transfert de la police de la publicité au Président de l'EPCI a été abordée. Les élus présents ont privilégié que les maires conservent ce pouvoir de police.

Le conseil municipal est favorable pour que la commune garde la compétence de la police de la publicité.

La CCBL nous a confirmé, le 6 février, qu'un arrêté devait être pris et non une délibération comme indiqué en séance du conseil municipal.

1/ Tarifs 2024

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe les tarifs selon le tableau annexé

2/ Gestion en flux des logements sociaux pour l'année 2024

M. le Maire donne lecture de la convention concernant la gestion en flux des logements sociaux 2024. La présente convention organise les modalités d'exercice du droit de réservation du patrimoine locatif social LogemLoiret sur le territoire de la commune d'Artenay.

LogemLoiret s'engage, sur la partie de son patrimoine définie à l'article 2.2 à attribuer au réservataire, sur la période de la présente convention, un volume de logements dont le nombre est fixé comme suit :

20 % des logements remis en location sur la durée de la convention.

Le taux de réservation pourra être actualisé chaque année afin de tenir compte des droits échus, et des nouvelles contreparties octroyées par les collectivités.

Le mode de gestion retenu est la gestion directe : la commune présente à LogemLoiret des demandeurs issus du SNE (Système National d'Enregistrement de la demande) en s'assurant de récupérer les pièces justificatives et du respect des conditions d'attributions

Présentation d'au moins 3 candidats par logement

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans avec effet au 1^{er} janvier 2024. Elle sera renouvelable par tacite reconduction.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Yveline CHARON précise que l'agent en charge du CCAS n'y travaillequ'à mi-temps. La 1^{ère} adjointe se rend à chaque commission logement organisée par les bailleurs.

3/ Programmation culturelle de l'EMMA

M. Le Maire présente la programmation culturelle 2023-2024 de l'EMMA.

L'EMMA propose dans l'année 2023-2024 :

- 6 concerts
- 6 auditions
- Présente à 7 cérémonies
- 5 prestations dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle

Les points clés de la rentrée scolaire :

- Ouverture d'une classe de violoncelle (3h)
- Augmentation du temps de chorale adulte (+ 30m')
- Pérennisation des passerelles « jeunesse »
- Centralisation des cours le mercredi
- Promotion musicale, en partenariat avec le scolaire, l'accueil de loisirs, la bibliothèque et le musée du théâtre forain

137 élèves sont inscrits à l'EMMA

Constats:

- Maintient des effectifs globaux depuis 6 ans
- Diminution des effectifs en Eveil et chorale d'EMMA
- Effectif trompette (+2), orgue (+1) et saxophone en hausse

4/ Demandes de subventions exceptionnelles

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de ne pas octroyer de subvention à l'Ecole Notre Dame de Janville
- **décide de ne pas octroyer** de subvention à L'Association Départementale des Anciens Maires et Adjoints du Loiret

<u>5/ ADIL</u>

M. le Maire informe les élus que l'ADIL se propose de faire bénéficier quelques logements en centrebourg de balades thermographiques pour voir si le logement a besoin de rénovation énergétique. La prise en charge financière est faite par les Petites Villes De Demain, la CCBL et la différence par la commune.

Les rues pouvant bénéficier de cette étude seraient :

- rue d'Orléans
- place de l'Hôtel de Ville
- rue de Paris jusqu'à la rue des Déportés
- Logements 2 rue de Verdun
- Logements 61 rue de la Croix Blanche

L'ADIL se propose de donner le compte rendu, avec un chiffrage, à la commune ainsi qu'à l'habitant.

6/ Réunion publique sur les missions postales

M. le Maire informe les élus qu'une réunion publique se tiendra en mairie le mercredi 7 février à 19 h 30 afin de présenter les missions postales.

La collectivité fait des points réguliers avec la Poste.

Le constat est que le service postal est fermé régulièrement faute de personnel.

La poste souhaiterait que la commune reprenne les services postaux. Cependant la mairie n'est pas en capacité.

La 2^{ème} possibilité pour garder un service postal est qu'il y ait la signature d'un partenariat avec un commerçant.

Le buraliste sera présent à la réunion publique. Car il souhaiterait reprendre les missions postales.

7/ Département : appel à initiatives « Santé Innovations Loiret »

Le Département lance sa 6^{ème} édition de l'appel à initiatives « Santé innovations Loiret » dans le but d'améliorer l'accès aux soins des Loirétains.

Cet appel à initiative s'articule autour de 3 thématiques :

- L'e-santé
- La solidarité territoriale et la promotion de la santé
- L'accompagnement des mutations de l'exercice des professionnels de santé

M. le Maire informe les élus qu'une télémédecine pour les consultations pourrait être financée. De ce fait, la collectivité va déposer un dossier de demande de subvention.

M. le Maire rappelle qu'il y a trois médecins actuellement mais qu'un départ en retraite est prévu au mois de juin. Les deux docteurs restants ne pourront pas faire face à la demande.

La commune a sollicité la Région Centre Val de Loire pour un médecin salarié. Mais si l'absence d'un praticien libéral ou salarié devait être avérée : la solution, que peut mettre en place la collectivité, serait la télémédecine.

8/ Modification des commissions

Monsieur le Maire donne lecture des modifications apportées à certaines commissions et demande aux élus s'ils souhaitent changer ou s'ajouter à des commissions.

Monsieur François RICAULT souhaite être enlevé de la commission sport et souhaite être ajouté à la commission CCAS, affaires familiales, sociales et petite enfance.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la modification des commissions.

9/ Retour sur les festivités de la fin d'année

Monsieur le Maire fait un retour sur les festivités de la fin d'année.

• Marché de Noël et spectacle pyrotechnique du samedi 16 février :

Participation de l'association des Solidaires d'Artenay, les ATSEMs et les parents d'élèves. Merci à Bruno DREUX pour l'organisation du scénario avec la Mère Noël et le Père Noël où de nombreux enfants étaient au rendez-vous.

Merci au service animation pour l'aménagement du bureau de la Mère Noël Merci à la Mère Noël et le Père Noël

Voir pour programmer la date sur 2024 (le 14 ou 21 décembre). A déterminer lors de la commission culture du 13 février

- La Sainte Barbe 2024 aura lieu le samedi 21 décembre.
- Vœux du 8 janvier : vidéo sur l'exposition Opérette ainsi qu'une interprétation musicale de la professeure de chant accompagnée d'une pianiste

Pour 2025, nous verrons pour faire créer un clip sur la commune d'Artenay.

M. RICAULT souhaiterait avoir des informations complémentaires concernant le chocolat chaud et les crêpes.

Voir avec Camille VILLANEAU, de la CCBL, pour préparer le prochain marché de Noël. C'est dans ses compétences

10/ Retour sur la conférence : inventaire sur la biodiversité Communale

M. le Maire fait un retour sur la conférence en lien avec l'inventaire sur la biodiversité communale (IBC). Il y avait environ 15 personnes.

L'IBC est subventionné par le Pays Loire Beauce

Les objectifs de l'IBC sont :

- faire un inventaire de la faune et la flore présents sur la commune
- Loiret Nature Environnement a mis des choses en place et à sensibiliser les habitants sur le sujet (intervention dans les écoles, visite lors des journées du patrimoine, atelier nichoir pour les enfants, puis clôture par une conférence)

M. le Maire explique que si on désherbe moins, ce n'est pas parce que l'on n'a pas le personnel, mais parce que c'est un choix qui s'impose à la collectivité dans le cadre des normes zéro phytosanitaire.

Le diaporama présenté lors de la conférence sera mis sur le site internet de la commune.

11/ Préparation du 80ème anniversaire de la Libération

M. le Maire a rencontré Monsieur SAUTOT, président de l'association France/Etats-Unis.

Cette année sera le 80^{ème} anniversaire de la Libération.

M. SAUTOT souhaite renouer la collaboration. Il va essayer d'avoir 4 à 5 américains lors du défilé des officiels organisé le 16 août 2024.

Des véhicules militaires seront également présents lors de cette cérémonie (avec Liberty GI et Boris VENOT)

Le programme est en cours d'élaboration sur le week-end du 16 et 17 août :

- Défilé
- Course cycliste
- Exposition de véhicules
- L'asso des amis du moulin souhaite organiser un repas champêtre près du Moulin
- Exposition à la prison d'anciennes photos
- Feu d'artifice

13/ Musée

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- fixe le tarif des marionnettes à doigt (code PLU 66) à 5€ à compter du 14 février 2024.

13/ Affaires diverses

1/ Le maire est allé à la rencontre des agriculteurs lors de la manifestation au giratoire de la RD 2020 le jeudi 1^{er} février.

2/ Grève des enseignantes et ATSEMs le jeudi 1^{er} février : service minimum assuré (15 enfants à l'école) RAS

3/ Assemblée Générale du tennis : vendredi 9 février à 18 h 30

4/ Assemblée Générale du comité des fêtes : samedi 24 février à 18 h 30

5/ Assemblée Générale du tir à l'arc : vendredi 23 février au petit gymnase

6/ Journée des collectionneurs : dimanche 25 février

7/ commission culture : mardi 13 février à 19 h 15

8/ Commission sécurité travaux : 29 février à 18 h 30

9/ Olivet Jazz Band se propose de venir le dimanche 1^{er} décembre à la salle des fêtes, sans contrepartie financière, car la commune leur avait mis à disposition gratuite une salle pour s'entraîner lors de la période du COVID.

Le spectacle serait gratuit et ouvert à tous

Voir pour réfléchir à un système de réservation

10/ Construction d'un gymnase communautaire : réunion à la CCBL le mercredi 9 février à 18 h 00. La CCBL travaille sur les plans. Etude d'un complexe sportif en 2 phases :

- a) construction d'un gymnase
- b) ajout d'un dojo

11/ Réseau initiative Loiret : il récompense des entreprises qui s'installent dans le secteur Deux entreprises sur Artenay :

- LOISEAU Jérémy (dans le secteur du chauffage) : subvention de 12 500 € avec une création de 2 emplois
- Magasin de bricolage (en cours de création)

12/ retour sur la fête du jeu : organisée par l'association des parents d'élève le samedi 3 février Très bonne participation du personnel du Local Jeunes (Nicolas, Tifanny, Mélanie) ainsi qu'aux jeunes du local jeunes. Merci à eux.

13/ Renouvellement du poste de manager de commerce à la CCBL pris en charge à 50 % CCBL et 50 % entre les communes de Chevilly, Patay et Artenay.

La CCBL ne facturera pas la prestation aux communes.

Reconduction du contrat de manager de commerce sur 2 ans.

14/ Hommage au Père ANIZAN le 14 janvier : la salle des fêtes sera mise à disposition pour une pièce de théâtre en lien avec le Père ANIZAN (création des fils de la Charité)

Voir pour mettre en valeur la plaque mise place de l'Hôtel de Ville il y a quelques années.

15/ Un bornage a été réalisé sur les parcelles près de TEREOS : afin de revoir les délimitations avec les exploitants agricoles.

La commune va reprendre une partie de la parcelle, qui a été ensemencée à tort par l'exploitant, afin de pouvoir refaire la piste cyclable ou piéton.

16/ Transfert de la compétence eau potable à la CCBL au 1^{er} janvier 2024.

17/ Une visite ministérielle est prévue dans les prochains jours.

18/ Distribution Bulletin communautaire : La CCBL s'est aperçue que le bulletin communautaire n'avait pas été distribué dans toutes les boites aux lettres.

Elle est en train de faire un recensement des rues non distribuées.

Tour de table :

<u>Laurence CHEVOLOT</u>:

Le bulletin municipal a été distribué – réalisation du prochain bulletin fin mai

Myriam MATTIA-TALBOT:

Le SIRTOMRA va se réunir le 13/02.

Le 16/02 : 1^{ère} réunion pour retravailler sur le règlement intérieur de la commune.

Yannick BAILLON:

Une personne sollicite une allée piétonne près de TEREOS. En cours de récupération des terres qui sont

cultivées et nous verrons les travaux par la suite.

Est-ce qu'il y aura une piste cyclable pour aller vers Ruan?

⇒ le maire travaille avec TEREOS pour la réalisation d'un chemin piétonnier contournant la sucrerie

permettant de rejoindre Artenay à Ruan.

Philippe LE METTE:

Le service espaces verts a élagué les arbres de la piscine avec un échafaudage. Ce n'est pas très

sécurisant.

Il faut communiquer sur la navette (jours et horaires). De mauvaises infos ont été communiquées par le

service administratif

Annick CLEMENT:

Assemblée Générale des amis de l'orgue le 22 février. Le président, nous a fait part lors de l'écriture du

compte rendu, que l'AG serait décalée. Pas de date communiquée pour le moment.

Fin de séance : 21h40